

Compte-rendu du CSE du réseau France 3 des 26 et 27 novembre 2020

La régionalisation, un projet cul par-dessus tête

Le nouveau directeur du réseau régional a beau s'évertuer à répéter que la régionalisation ne se fera pas « en grattant sur le national, case par case », il n'empêche que le seul projet connu à ce jour est l'allongement de la tranche régionale du 19/20 à partir de 18h30, annoncé pour le mois de janvier.

Et le moins qu'on puisse dire, c'est que ça coince sur le projet éditorial et sur les moyens. Que met-on dans cette tranche ? Qui la fabrique, comment ?

La direction répète qu'elle tient un engagement de la direction générale de rendre visible une 1^{re} brique de la régionalisation dès janvier. Mais cette brique, si petite soit-elle, pèse lourd sur des collectifs qui ont déjà dû absorber les créneaux de 11h53 et de 18h53 à moyens constants. D'ailleurs, tous n'y sont pas parvenus et en sont réduits à diffuser le programme de F3 toutes régions.

Les élus de la CGT ont redit à la direction que le projet régional est conduit sans méthode et dans un désordre complet.

François Desnoyers reconnaît que le préalable devrait être la présentation d'un projet détaillant les objectifs poursuivis et les méthodes et étapes pour y parvenir. Un « vrai projet industriel », précise-t-il. Mais la direction n'a pas eu le temps, à ce jour, d'y travailler et n'espère pas être en mesure de le présenter avant janvier. Les débats tournent donc – loooonguement – en rond.

Philippe Martinetti, le numéro 2 du Réseau chargé des contenus, estime qu'on ne peut pas réfléchir à la régionalisation sous l'angle de la seule volumétrie horaire, mais qu'il faut regarder la globalité de l'antenne régionale, entre les documentaires, sport, langues régionales, etc. « Il faut investir différemment notre programmation ». Il met en avant des pistes de développement, par exemple sur le sport, en agrégeant une communauté sur le numérique, autour des programmations linéaires et non linéaires.

Reste que la méthode mise en œuvre pour le 18h30 risque fort de braquer les collectifs face à la régionalisation. Des ateliers mis en place de manière disparate selon les régions, sans cadre, sans règle du jeu, dans lesquels on demande aux salariés de laisser libre court à leurs idées, tout en y coupant court systématiquement, quand leurs propositions sont un tant soit peu ambitieuses en termes de moyens. A quoi bon ces ateliers, au final ?

Parmi les éléments glanés au cours des débats en CSE, le fait que le créneau de 18h30 est une production purement interne, sans recours à la coprod ni à la rediffusion de coprod. Il s'agit d'une tranche d'info, au sens JT, même si l'idée, selon la nouvelle directrice de l'info régionale, Valérie Giacomello, n'est pas de « faire le JT avant le JT ».

Interpellée sur la question des UTS (unités de tournage smartphones) régulièrement présentées en région comme l'alpha et l'omega de cette nouvelle tranche, la directrice de l'info régionale répond que ce n'est « pas une fin en soi », mais qu'il s'agit d'un outil, au même titre que les steadycam ou les drones.

La CGT rappelle que l'outil UTS n'implique pas de process différents du travail avec une caméra. Cela ne remet pas en cause le principe selon lequel une équipe normale de tournage est composée d'au moins deux personnes et que les sujets sont montés par des monteurs. Il n'y a donc pas d'économies d'ETP à attendre de l'utilisation de smartphones pour tourner. On rappellera enfin que l'utilisation du smartphone est laissée à la libre appréciation des professionnels de l'image (JRI, JCC et OPV), elle n'est pas obligatoire.

Voir le [compte-rendu de la commission antennes numériques et linéaires, information régionale et locale](#).

Situation budgétaire du Réseau

L'argent étant le nerf de la guerre, le suivi de la situation budgétaire permet d'analyser les choix qui sont faits en termes de moyens et d'activité.

La commission économie et structures s'est réunie le 16 octobre pour étudier le budget au 30 juin et envisager les perspectives pour la fin de l'année. La crise sanitaire et le premier confinement ont fortement influé sur les finances du réseau. Même si l'activité a repris depuis, elle ne permettra pas d'effacer les fortes économies du 1^{er} semestre.

La situation au 30 juin présente une économie de 21,1 M€ sur les 224,7 prévus. La masse salariale est en net recul avec 9 M€. En ETP, l'écart est de -137,5 ETP par rapport aux prévisions qui étaient à 2 912,3 ETP. Ces fortes baisses sont avant tout dues à la réduction d'activité pendant le confinement qui a vu littéralement fondre le recours aux collègues CDD. Les contrats engagés jusqu'au 30 mars ont été payés, mais pas au-delà. La compensation financière que certains ont touchée n'est pas prise sur le budget du réseau. L'absence de recrutement pendant cette période pour remplacer des départs à la retraite joue également sur cette différence.

Toutes ces économies contribuent à réduire le déficit de l'entreprise, qui a souffert notamment de la chute des recettes publicitaires pendant le confinement.

Toutes les autres dépenses sont également en baisse, sauf les équipements nécessaires pour se protéger du virus (plexiglas, gel...). Les frais de missions et de transports sont en recul de plus de 2 M€. Le recours aux prestations de La Fabrique a aussi fortement baissé. Elle n'atteint que 30% de son activité prévue au 1^{er} semestre.

Côté recettes, sans surprise, la publicité s'est effondrée au cours du 1^{er} semestre. Avec le parrainage, **il y a 3,6 M€ de moins que prévu** dans les comptes. La direction qualifie la situation comme catastrophique.

La sortie du confinement et la reprise d'activité normale en début de 2nd semestre ont permis de retrouver des recettes et dépenses conformes aux prévisions. Les dépenses d'ETP sont revenues à leur niveau normal. Le second confinement va de nouveau perturber les prévisions, mais nettement moins que le premier.

Cette situation conjoncturelle en 2020 ne concerne que 2020. Mais les baisses de ressources se poursuivront en 2021, comme le prévoit la loi de finances. Le budget est en construction mais la PDG a déclaré qu'il faudra faire de nouvelles économies, en plus de celles déjà prévues, afin d'absorber les reports de charges liés à la crise sanitaire.

Le directeur du réseau dit vouloir maintenir les moyens au plus près du précédent exercice, pour garantir des moyens de production nécessaires pour réaliser les programmes de la régionalisation. Il a annoncé vouloir rééchelonner les mises à l'antenne de matinales de France-Bleu prévues en 2021 afin d'économiser sur les investissements.

En guise de mot de la fin, ou d'apéritif pour le projet de régionalisation, le directeur financier précise « *qu'il ne faut pas associer nouveaux objectifs avec nouveaux moyens, car il n'y a pas de nouveaux moyens...* ». Ça promet !

Voir le [►compte-rendu de la commission économique-structures](#).

Openmédia : 2e phase du projet de nouvel outil des rédactions

Un nouvel outil d'information des rédactions (NRCS, News...), commun à tout France Télévisions, doit être déployé d'ici à 2023.

La 1^{re} phase du projet, Newsboard, consacrée aux sources d'information et aux prévisions est en cours de déploiement mais a pris du retard, du fait des bugs à répétition constatés lors des essais et des sessions de formation. En fait, la plateforme n'a jamais été utilisée sur des échelles aussi grandes qu'à FTV, elle n'arrive donc pas à encaisser la charge. Le chef de projet, Romuald Rat, directeur des reportages et moyens de l'info au Siège affirme que les problèmes ont été résolus, que la plateforme est désormais stable et que les formations ont repris au siège. En revanche, en région, elles ne pourront pas reprendre avant 2021. La direction travaille sur l'hypothèse d'un déploiement par plaques régionales, en fonction de la date des élections régionales.

La 2^e phase du projet concerne les conducteurs de JT. Openmédia va remplacer à terme Mona Lisa en région ou Gilda et Dalet Galaxy au Siège.

Le déploiement doit se faire dans un premier temps au Siège, ce qui inclut la station de France 3 Paris Ile de France.

Les élus ont souhaité bénéficier de l'éclairage d'un expert afin d'évaluer les conséquences sur les différents métiers et les process de la mise en place de cet outil. Ils ont désigné le cabinet Secafi qui a déjà expertisé les fonctionnalités centrales du NRCS pour le CSE central.

Voir la [résolution](#) du CSE.

Charte sur la téléphonie mobile

Le projet « un smartphone pour tous » prévoit d'attribuer à chaque salarié permanent qui le souhaite un smartphone professionnel (un Samsung milieu de gamme), à partir du 1^{er} semestre 2021.

Pour les non-permanents, la direction a prévu d'en attribuer aux seuls contrats de plus de 6 mois, autrement dit une infime minorité des CDD et intermittents qui travaillent à France Télévisions. Les élus ont d'ailleurs demandé que la direction réfléchisse à un système alternatif, afin que ces derniers puissent bénéficier des mêmes outils de travail que les permanents. Un pool d'appareils génériques dans les stations, utilisables à la journée ne permet pas de répondre à toutes les situations, notamment pour les journalistes CDD qui sont amenés à laisser un numéro de téléphone à des contacts de reportages.

La généralisation des téléphones mobiles professionnels va s'accompagner de la mise en place d'une charte spécifique qui sera annexée au règlement intérieur, afin de définir la bonne utilisation de ces outils professionnels par leurs détenteurs.

Les questions en jeu sont nombreuses : accès aux données personnelles, protection des sources journalistiques, échelle des sanctions encourues, etc.

Au terme des débats, les élus ont rendu un [avis argumenté](#), assorti de demandes d'évolutions du projet qui doit maintenant revenir devant le CSE central, qui rendra son avis final à priori lors de sa réunion plénière de janvier.

Comptes 2019 du CSE

Les élus ont approuvé à l'unanimité les comptes du CSE pour l'année 2019.

Cette 1^{re} année d'exercice du nouveau comité social et économique a vu la mise en place de la nouvelle organisation et l'harmonisation des activités sociales et culturelles.

En termes de comptabilité, il s'est agi d'un exercice très lourd, car la gestion se faisait encore sur les 4 logiciels de gestion des anciens CE des pôles, outils indépendants ne communiquant pas les uns avec les autres. Les experts comptables ont eu un très important et complexe travail de corrections et consolidation pour finaliser les comptes.

Désormais, le CSE est doté d'un seul et unique outil informatique qui va simplifier la gestion et la comptabilité du CSE.

Voir ➔ [le compte-rendu de gestion 2019](#). Les autres documents financiers sont consultables en ligne sur le ➔ [site du CSE](#).

A venir

CSE extraordinaire : 4 décembre

Prochain CSE : 17 et 18 décembre

Prochain CSE central : 10 et 11 décembre.

Le 3 décembre 2020

N'hésitez pas à solliciter vos élu·e·s CGT :

▲ Titulaires :

Élisabeth Braconnier (Besançon), Chantal Frémy (Toulouse), Jean-Hervé Guilcher, secrétaire du CSE (Brest), Annabelle Igier (Reims), Fabienne Labigne (Nantes), William Maunier (Metz), Pierre Mouchel (Bordeaux), Christophe Porro (Marseille), Thierry Pujol (Limoges), Sylvie Samson (Orléans).

▲ Suppléant·e·s :

Delphine Collin (Poitiers), Karine Cévaër (Rennes), Rabéa Chakir-Trébosc (Bordeaux), Danilo Comodi (Le Havre), Philippe Conte (Grenoble), Isabelle Debraye (Amiens), Laurent Faure (La Fabrique, Toulouse), Claire Lacroix (Marseille), Thomas Raoult (La Fabrique, Rennes), Frédéric Rinauro (Montpellier).

▲ Représentant syndical : Denis Milan (Lyon).



Compte-rendu de la commission Antennes numériques et linéaires, info régionale et locale du 24 novembre 2020.

Présent : Christophe PORRO, Henri WEIKEN, Elisabeth BRACONNIER, Catherine GAUBERTI, Olivier MELINAND, Jean Yves OLIVIER, Philippe PERROT, Denis MILAN, Céline LLAMBRICH, François OLLIER.

Invité : Daniel PAJONK (RP de Lyon)

Ordre du jour :

Point 1 : Bilan 7mn supplémentaires (11h53, 18h53)

Point 2 : Fabrication 18h30

Point 3 : Régionalisation

La commission fait le constat que la fabrication et les lignes éditoriales des 11h53 et 18h53 est très diverse suivant les antennes, quelques exemples :

- En Bourgogne-Franche-Comté, c'est une production propre fabriquée alternativement par Bourgogne ou Franche-Comté avec des plateaux incarnés, tournés en extérieur par une équipe constituée d'un OPV, d'un OPS et d'un monteur itinérant.

Des rédacteurs des deux rédactions (six de chacune) se relaient pour présenter ce sept minutes à tour de rôle, durant un ou plusieurs jours d'affilée par semaine, avec du temps de préparation en amont.

Il n'y a pas de locales dans cette région.

- A Caen avant le confinement, les documentalistes s'étaient beaucoup investis dans la fabrication d'un module à base d'archives INA. Ceci a été arrêté pendant le confinement, a repris sous une forme allégée puis a été remplacé par une série fabriquée par les programmes. Maintenant, à la place à 11h53 diffusion du sujet fabriqué par FTR « Hors la ville » et à 18h53 de la locale du Havre. Il n'y a donc plus actuellement de diffusion spécifique en Normandie pour ces créneaux.

- A Lyon une ITW d'un invité en plateau. Emission intitulée « Entre deux ».

- A Marseille sujet découverte sur la région en suivant un intervenant en mode sujet incarné.

- En Alsace dans le créneau de 18h53, il y a une émission en dialecte Alsacien qui se nomme Rund Um.

- En Occitanie, les deux BRI ne fabriquent et ne diffusent pas la même chose.

A Montpellier à 11h53: diffusion du sujet fabriqué par FTR « Hors la ville » et à 18h53 une édition intitulée: Proxitania composée de plateaux avec lancement de sujets des 4 locales d'Occitanie, le tout sur 7 minutes. Parallèlement, les éditions locales de Nîmes et Perpignan sont diffusées sur la TNT à partir de 18h53

- A Toulouse à 11h53: diffusion du journal des initiatives locales. A 18h53, un présentateur donne le sommaire du journal régional sur deux minutes puis lance une édition intitulée Proxitania composée de sujets bout à bout sur 5 minutes. Parallèlement, les éditions locales d'Albi et de Rodez sont diffusées sur la TNT à partir de 18h53. Montpellier et Toulouse ne fabriquent donc pas les 7 minutes du 11h53.

Ces différences s'expliquent par le manque de moyens, certaines régions n'ayant pas la possibilité de fabriquer ces programmes.

Point 1 : Bilan 7mn supplémentaires (11h53, 18h53)

Présente pour la direction : Valérie GIACOMELLO directrice de l'information de France 3

Interrogée sur l'état des lieux et le bilan des 7mn, Valérie Giacomello s'est engagée à fournir un tableau de ce qui est diffusé dans les antennes sur ces tranches.

Valérie GIACOMELLO nous précise que l'offre 11h53 et 18h53 est maintenant un rdv connu malgré l'interruption due au confinement.

Elle confirme que les schémas de fabrication sont différents avec parfois des équipes dédiées et identifiées avec des directs ou des PAD.

A 11h53 une grande partie des antennes diffusent un 7mn, ou le module « Hors la ville » ou l'édition des initiatives locales.

En terme de réexposition, le 18h53 est soit remplacé par les éditions locales, soit par une offre commune à plusieurs antennes comme en Grand Est ou BFC.

VG précise que les audiences ont une tendance globalement positive.

Sur la période « septembre - octobre » : les audiences indiquent 626 mille téléspectateurs et une PdA de 10,7.

VG nous donne des précisions d'audience par rapport à 2018 où, à la place, il y avait la météo et de la pub.

AUDIENCE 11h53 : La tendance des audiences sur la première année est positive, sur les 4 ans et plus :

Septembre - octobre 2018, moyenne de 538 000 téléspectateurs sur la tranche avec 10 points de part d'audience.

En 2019 : 588 000 téléspectateurs PdA 10,2.

En septembre 2020, 90 000 téléspectateurs de plus, La part d'audience est de 10,7 points.

AUDIENCE 18h53 : Globalement sur le réseau c'est 1million et demi de téléspectateurs avec une part d'audience de 11,7.

En 2019 : 13,4 points de PdA, et 1 million 770 000 téléspectateurs.

En 2020 : 2 millions 70 000 téléspectateurs, avec une PdA de 14 points.

On remarque que les téléspectateurs restent sur l'offre du JT à 19 heures. Globalement ces résultats tirent les JT qui suivent. Mais, bien sûr, suivant les antennes, le delta peut être beaucoup plus important suivant le type de zones urbaines ou rurales.

Les audiences de 18h30 sont par ordre: F2 Nagui, TF1 bienvenue chez nous, France 3, les chaînes infos et France 5. Question pour un champion démarre à 18h05 pour 40mn.

La commission fait remarquer que bien souvent ces émissions relèvent plus des programmes que de l'info, mais qu'elles sont fabriquées avec les moyens et les méthodes de travail de la rédaction. Aujourd'hui la direction ne parle que des rédactions pour couvrir le territoire. C'est dangereux pour les moyens affectés aux programmes, ce qui explique le constat de la disparition rampante des moyens humains dans les services antenne régionaux ces dernières années.

Pour VG c'est vraiment une tranche d'infos. Elle fait office de complément d'infos en s'intéressant au plus près des habitants avec une différence de ton et d'approche tout est de l'info...

VG : Est-ce qu'il n'est pas dangereux de séparer les choses ? Risque de ne travailler que sur l'actu ?

Il n'y a pas de moyen supplémentaire mais où va l'argent qui sert aux programmes sur ces tranches-là ?

VG précise qu'un budget régional se gère dans son ensemble programmes ou infos de manière la plus équilibrée possible pour construire ses offres.

Une direction régionale a différents tiroirs pour faire des programmes :

- Une enveloppe de cache.
- Des ressources en ETP.
- Le droit de tirage sur la Fabrique.
- Des partenariats et des com. avec les régions.

L'Info ne peut être fabriquée qu'avec des ressources internes.

Point 2 : Fabrication 18h30

Sur le 18h30 les réflexions sont toujours en cours et à ce stade, il est prématuré de donner des infos. Mercredi aura lieu une réunion des rédacteurs en chef pour faire un point d'étapes.

2 grandes tendances en préparation du décodage en plateau avec une thématique liée à l'actualité à décoder ou un tournage en extérieur, durant lequel on s'installe dans un bassin de vie et on « creuse le terrain ».

Il faut décoder et approfondir avec les résultats des ateliers. Les décisions seront prises entre le 5 et 10 décembre.

Il n'y a pas de ligne éditoriale prédéfinie et pas de charte, ce n'est pas sa façon de faire dit-elle, les bassins régionaux ne se ressemblent pas entre les zones urbaines et rurales

Elle a toutefois fait quelques préconisations :

- Travailler le temps long avec des axes de réflexions pour approfondir les sujets.
- Ne pas penser que télévision, mais également web pour introduire et améliorer l'offre Interactive.
- Suivre les valeurs de France télé en matière de diversité et de proximité. En permettant aux gens de s'exprimer plus longtemps. C'était un des reproches des gilets jaunes par exemple.
- Un seul interdit, pas de cuisine car ce n'est pas la tranche.
- La culture n'est pas exclue.

Qui va s'occuper de cette tranche ? Ce sera un adjoint de la rédaction cela peut être alternativement chaque antenne. La commission fait remarquer que dans beaucoup de régions il y a pénurie d'adjoints et ils ne semblent pas sans activités.

En BFC les 3 ateliers ont débouché sur le choix d'une nouvelle émission, toujours tournée en extérieur, dans le même esprit que l'actuel 7 minutes, à savoir dans les conditions du direct.

Des modules tournés en amont par la rédaction permettront aux équipes qui présenteront la tranche d'être moins en tension avec le triplement du temps d'antenne à moyens constants. Pas de moyens supplémentaires prévus, mais une contribution de toute la rédaction.

Certaines antennes n'arrivent pas à fabriquer le 7 mn et on va leur demander de fabriquer 13 mn de plus, comment vont-elles faire ? C'est bien la question des moyens qui est posée.

La régionalisation à terme ce sera 13 offres régionales différentes. La programmation horaire et le contenu pourront être différents d'une région à l'autre.

Atelier : Les remontées des ateliers font état d'info sourire, d'info légère, d'info service...

Certains ateliers ont eu lieu pendant les vacances scolaires notamment en AURA. De ce fait un certain nombre de salariés n'ont pu y participer.

La commission a remarqué que l'utilisation de l'UTS revient dans toutes les présentations du 18h30 et fait l'objet de propositions dans beaucoup d'ateliers. Certains allant même jusqu'à proposer des émissions en extérieur tournées avec une UTS par un journaliste seul et en direct.

VG répond que ce ne peut être une fin en soi. C'est un outil qui peut permettre de faire un lien au service d'une écriture éditoriale. C'est un moyen de raconter une histoire différemment. Certains ont découvert qu'ils pouvaient raconter autrement.

La commission cite l'exemple de l'émission ECM à Lyon où une journaliste salariée par la société Eden, équipée d'une UTS, tournait toute seule plusieurs séquences dans l'émission. Ces séquences étaient diffusées en direct.

Le résultat était catastrophique, sans parler des coupures de liaison.

La mobilisation du personnel a permis de revenir à une équipe « Journaliste - OPV - OPS ».

Maintenant, le tournage se passe correctement. La qualité du produit est désormais reconnue. Il y aura un générique spécifique 18h30 conçu par 13 régions ou 24 antennes pour répondre aux différentes configurations possibles.

En effet pour certaines grandes régions il y a un problème d'homogénéité comme en AURA où une réflexion est engagée pour différencier les programmes entre Auvergne et Rhône-Alpes.

La commission pose la question de la place des langues régionales ? Ce sera possible dans le projet de régionalisation car c'est une offre qui a son public.

Il pourrait y avoir une dilution des moyens actuels sur une tranche plus grande. Il faut identifier les créneaux, en Alsace par exemple, l'ensemble de la tranche est en Alsacien et c'est de l'info.

Point 3 : Régionalisation

L'après-midi la commission a reçu Germain Dagognet, direction de la régionalisation au sein de la direction de la transformation.

Question du calendrier : A part la date du 25 janvier pour le démarrage du 18h30, aucune autre date n'est précisée.

Entre 18h30 et 18h53 il y aura 13 mn à fournir car il y a des servitudes météo et pub.

Dans la perspective de la régionalisation il y a des réflexions sur les matinées avec une possibilité d'allongement de la tranche de midi à 11h30.

Il y a déjà la possibilité de faire des événements sportifs régionaux sur le créneau de Thalassa le dimanche après-midi comme cela a été fait récemment en Normandie pour un match de handball.

La direction a déclaré vouloir multiplier les programmes par 3, pour l'instant c'est plutôt 1.5 avec la diffusion des matinales de France bleu.

Comment utiliser Skype avec une bonne qualité? Ce n'est pas illusoire on règle ainsi les problèmes de distances en permettant d'avoir des invités éloignés.

Ce sera difficile à mettre en place mais l'idée est bien de se diriger vers une inversion du model de France 3.

GD nous précise que l'expérimentation des régies automatisées permettra de dégager des moyens humains.

Il faudra revoir les métiers, travailler l'intention avec les salariés et les OS, c'est une équation complexe, les nouveaux outils permettent de travailler avec moins de personnel ! Ce qui va permettre de dégager des moyens !

L'équation est simple il n'y a pas d'augmentation budgétaire il faut réfléchir à la façon de travailler en plein accord pour changer les méthodes de travail. Même si le réseau est déjà en avance sur le siège par exemple, le réseau utilise les Aviwest, ce que ne font pas les JRI du siège.

Les nouveaux outils comme les UTS peuvent permettre des gains de productivité.

GD nous cite l'exemple de BFM Lyon qui emploie 25 salariés pour une antenne !

Il faut trouver le moyen d'être plus agile et de produire de l'info avec des sujets plus complexes. C'est indispensable de montrer que l'on peut bouger et avancer !! Sinon les tutelles ne nous renouveleront pas le financement !

Il cite Franceinfo où il a été possible de trouver des méthodes de travail différentes pour fabriquer la chaîne info.

La commission fait remarquer que la question du financement de l'audiovisuel public est une question politique c'est une volonté ou non du gouvernement de financer les services publics. Continuer à multiplier les créneaux régionaux sans moyens supplémentaires et faire un affichage de réussite c'est laisser croire qu'on avait trop de moyens précédemment. C'est une spirale suicidaire.

De plus, la commission demande que les moyens nationaux qui étaient affectés aux tranches 18h30, 18h50 et 11h50 soient redistribués aux régionaux comme la directrice de France 3 l'avait promis très officiellement en séance devant les élus du personnel et la direction.

D'autre part, la commission précise que les salariés du réseau France 3 ont déjà fait beaucoup d'efforts et sont largement plus productifs qu'au siège par exemple. Elle ne voit pas comment tripler les programmes sans moyens supplémentaires. Il faudra bien affecter plus de moyens aux antennes pour fabriquer des programmes.

Elle répond que les solutions qui ont été trouvées pour Franceinfo étaient propres au fonctionnement des chaînes d'info.

Elle souligne que l'entreprise subit un plan social pour lequel le réseau est fortement contributeur et les postes ne sont que très peu renouvelés.

A propos de réduction d'effectifs, la commission demande aussi comment la direction compte mettre cette tranche à l'antenne au moment où certains métiers sont exsangues de remplaçants comme celui de scriptes ou vidéos où le vivier de remplaçants est totalement insuffisant depuis des années. En Normandie par exemple l'absence de remplaçantes scriptes a généré depuis un an et demi des mutualisations de JT et encore dernièrement la suppression ponctuelle de l'émission « Ensemble c'est mieux ! »

En restant sourde et inactive face à cette question vitale, la direction ne peut-elle pas contraindre le réseau à plus de mutualisations, comme c'est parfois déjà le cas avec l'exposition des locales au niveau d'une région entière, ce qui génèrerait de très grosses économies tout en continuant d'afficher un label régional ?

Dans l'état actuel des accords, la commission rappelle qu'il n'est pas possible d'utiliser un UTS seul.

La commission fait remarquer que ce qui démarquera le service public c'est la qualité technique et éditoriale, c'est une vraie question, une personne ne peut pas assurer seule correctement la prise de vue, la prise de son, l'interview et la diffusion.

Pourquoi ne pas utiliser les outils qui existent comme les VPTL qui sont sous utilisés ?

Enfin, la commission alerte sur la manière de faire et sur la situation des RPS dans le réseau. Les nouvelles méthodes évoquées pourraient engendrer des zones de tensions supplémentaires.

La commission cite à nouveau l'exemple de l'émission ECM à Lyon.

La commission fait certaines remarques sur le manque de visibilité des programmes régionaux :

- La non géolocalisation sur le canal 3 des box, déconnecte les téléspectateurs.
- L'application Franceinfo ne permet pas d'accéder aux sites régionaux.
- L'application [France.tv](https://www.france.tv/) rend l'accès difficile aux sites régionaux.
- Les programmes régionaux sont exclus de Salto.

La commission constate les flous sur le financement de la régionalisation. Les réponses obtenues ne reposent que sur les changements des méthodes de travail.

La commission ne souhaite pas que la régionalisation se fasse au détriment des conditions de travail des salariés ainsi que de la qualité des programmes.



CSE réseau des 29 et 30 octobre 2020

Compte-rendu de la commission économie et structures du 16 octobre 2020

Présents pour les élus : Jean-Manuel Bertrand, Danilo Comodi (rapporteur), Patricia Jomain, Christophe Porro

Pour la direction : Philippe Angot (directeur finances du réseau), Olivier Godard (président de la commission)

Point 1 : la situation budgétaire au 30 juin 2020

Contexte

Comme chacun le sait, l'année 2020 est une année très particulière. Le Covid19 et surtout le confinement ont bouleversé les antennes et les comptes du réseau pour le premier semestre. Et ce n'est pas fini... Cette situation au 30 juin est inédite et complètement conjoncturelle. Pendant plus de deux mois, il n'y a eu que onze éditions régionales, et pas de locale. Et aucun autre programme régional.

La situation au 30 juin présente **une économie de 21,1 M€**. Avec 203,6 M€ de charges pour une prévision de 224,7 M€ (-9,4%). Cet écart est dû à une forte baisse de la masse salariale (-9 M€) et à un gros retard sur le recours aux moyens de la Fabrique. Pour rappel, la Fabrique est détachée de ce budget. Le réseau la rémunère en prestations internes pour les programmes qu'elle fournit.

La direction prévient qu'il faudra rendre l'argent non dépensé car le budget de FTV, en central, a subi un net recul à cause d'un gros déficit de rentrées publicitaires sur toutes les chaînes.

En ETP, on atteint 2 774,9 ETP au 30 juin. Soit **-137,5 ETP par rapport aux prévisions qui étaient à 2 912,3 ETP**. Cette forte baisse est avant tout due à la réduction d'activité pendant le confinement qui a supprimé de nombreux contrats de CDD. L'absence de recrutement pendant cette période pour remplacer des départs en RCC joue également sur cette différence.

Les recettes publicitaires du réseau ont fortement baissé avec un déficit de 3,1 M€ sur la période.

Pour rappel, l'antenne Ile-de-France est désormais localisée à la MFTV. Elle paie donc un fort loyer au siège et des moyens techniques à la Fabrique qui apparaissent dans les prestations internes.

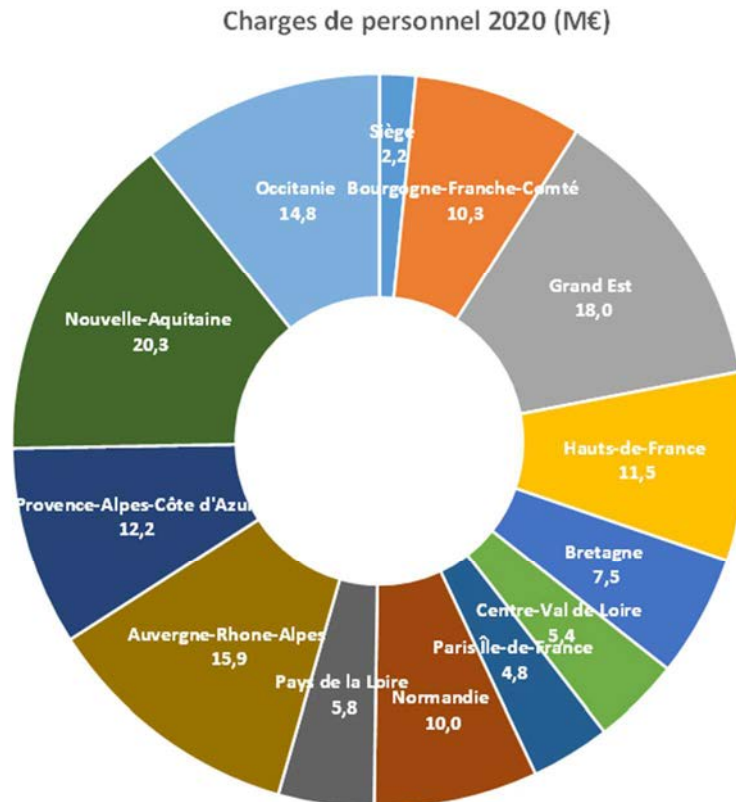
Le détail par région au 30 juin 2020 donne :

Région	Prévisionnel juin 2020 (M€)	Réel juin 2020 (M€)	variation (%)
Auvergne Rhône-Alpes	24,9	22,1	-11,4 %
Bourgogne Franche-Comté	15,4	14,3	-7,7 %
Bretagne	13,6	11,8	-13 %
Centre Val-de-Loire	9,8	8,6	-12,1 %
Grand-Est	27,4	24,3	-11,3 %
Hauts-de-France	17,8	15,7	- 11,8 %
Paris Ile-de-France	15,8	13,8	- 13 %
Normandie	15,9	15,2	- 4,8 %
Nouvelle-Aquitaine	30,8	28,2	- 8,4 %
Occitanie	21,9	19,6	- 10,6 %
Provence-Alpes Côte d'Azur	18,1	17,2	- 5,2 %
Pays de la Loire	10	8,4	- 15,9 %
Siège	3,2	4,5	+ 43,4 %

Point 1 : la situation budgétaire au 30 juin 2020

Les Dépenses

La masse salariale



Il y a donc au 30 juin **une économie de 9 M€ (-6,1%)** sur la masse salariale. En ETP, cela fait 137,5 ETP en moins. Mais pas la peine d'espérer voir cette enveloppe basculer dans celle des mesures individuelles. FTV est en déficit...

Ce chiffre est essentiellement dû à l'absence de recours aux CDD pendant la période du confinement et juste après. Les engagements pris jusqu'à fin mars ont été payés. A partir d'avril, l'intermittence s'est arrêtée, à part pour les contrats longs déjà en cours. La rétribution de la compensation financière déterminée par l'accord de mai 2020 n'a pas été prélevée sur le budget du réseau.

Chez les statutaires, les heures supplémentaires ont fortement diminuées. Les absences pour garde d'enfants, payées en indemnité journalière par la sécu, ont également diminué la masse salariale de l'entreprise. Plus marginales, les grèves du début d'année ont aussi eu un impact. Ces retards ne seront pas compensés d'ici la fin de l'année.

Autre cause qui a pesé sur le recul de la masse salariale, l'absence de recrutement. Au premier semestre, les intégrations qui devaient se faire pour remplacer les départs de la RCC n'ont pas eu lieu. Il y en a eu environ une centaine de départs, essentiellement au 31/12/2019. Et dans le détail des chiffres par région, on constate

que celles qui ont eu le plus de départs RCC ont la plus importante différence de masse salariale par rapport aux prévisions.

Depuis la sortie du confinement, l'activité revint à la hauteur des prévisions.

La provision de congés qui est plus importante à cause d'un retard de 1,6 jour par salarié, par rapport à l'an dernier. Une journée d'écart de congés équivaut à un million d'euros. Mais la direction s'est dite rassurée par un rattrapage de ces congés pendant l'été.

Dépenses hors personnel

Ces dépenses s'élèvent à 65 M€, en économie de 12,1 M€ (-15,7%). C'est en partie lié à la chute du recours aux prestations de la Fabrique qui se sont arrêtées. Seuls perduraient les moyens pour la diffusion du JT d'Ile de France depuis le siège. La video-mobile de la Fabrique est à -70% par rapport aux prévisions.

Les frais de missions et de transport sont en chute libre au 1^{er} semestre. Forcément. 2,9 M€ au lieu des 5,1 prévus.

Les frais d'entretien et de maintenance liés au Covid ont été pris en charge en central. Comme l'approvisionnement en masques. Mais les autres frais dus à la crise sanitaire, notamment les achats de plexi et de gels, sont payés par le réseau. Cela représente un surcoût d'environ 900 000 €.

Un seul dépassement est constaté pour ce 1^{er} semestre : les achats de programmes du siège. Ce sont les dépenses de la DAR (direction des antennes régionales) qui seront répercutées sur chaque région en fin d'année. Un jeu d'écriture étonnant qui revient chaque année et qui n'est donc pas, en fait, un réel dépassement de budget.

Le financement des documentaires est très en retard. Seulement 2,46 M€ engagés sur les 8,95 prévus sur l'année. Un rattrapage est prévu pour le 2nd semestre car les projets sont au niveau. Mais la crise sanitaire qui perdure rend cette prévision incertaine.

Coté investissement, on est très loin des prévisions. **Seulement 15% du montant prévu pour 2020 a été engagé.** 2,5 M€ sur 16 M€.

Pour l'immobilier, tout s'est arrêté pendant le confinement. La construction du nouveau bâtiment de Poitiers a pris beaucoup de retard. Il devrait être livré en fin d'année, au lieu de septembre. Du retard aussi à Rennes pour la restructuration des locaux et la prochaine arrivée de l'INA et France Bleu. Et du retard encore pour les infrastructures qui recevront les nouvelles régies à Caen et Reims. Chaque nouvelle régie demande un investissement immobilier d'environ 300 000 €.

Coté régie, le projet MOSAR a été en sommeil comme l'expérimentation à Rouen, et les projets de Nancy, Poitiers, Reims.

Le NRCS et les équipements de mixage Fairlight ont été reportés au 2nd semestre et à 2021.

MonaLisa, imedia, Aviwest et l'infographie ont échappé à la récession et sont au niveau des investissements prévus.

Au niveau des bâtiments libérés après déménagements, le loyer de Vanves est pris en charge en central par le Siège. Reste au réseau l'entretien et le gardiennage. A

Rouen, le bâtiment doit être vendu rapidement. Un acheteur s'est déclaré, il reste à valider administrativement la transaction. Mais jusqu'à la vente définitive, les frais de gardiennage et d'entretien restent à la charge de la Normandie, soit environ 20 000 € par mois !

Les Recettes

Publicité et parrainage

Sans surprise, la publicité s'est effondrée au cours du 1^{er} semestre. Avec le parrainage, **il y a 3,6 M€ de moins que prévu** dans les comptes. La direction qualifie la situation comme catastrophique. Les annonceurs ont cessé d'annoncer pendant le confinement parce que rien ne pouvait s'acheter, sauf les produits de première nécessité.

Depuis juillet, on observe un retour à la normale, avec un léger mieux, mais rien ne pourra être rattrapé. Le réseau n'a rien de spécial dans ses programmes au 2nd semestre pour générer plus d'écrans que prévu, contrairement aux antennes nationales. Le Tour de France et Roland-Garros ont permis de renflouer un peu les caisses depuis septembre. Aux dernières nouvelles, le retard de la publicité au niveau national devrait avoisiner les 8%. Soit environ 25 M€.

Il n'est pas prévu pour cette année de publicité ciblée ou segmentée. La législation n'a pas encore évolué pour intégrer ce dispositif.

Les COM régionaux

Il n'y a plus que trois régions qui ont un contrat d'objectifs et de moyens. Bretagne, Centre Val-de-Loire et Nouvelle Aquitaine. Toutes ont des retards de paiement au 30 juin. Très léger pour NA, mais Centre VdL n'a rien versé et la Bretagne a un retard de 140.000 €. La direction n'est pas inquiète quant à la régulation d'ici la fin d'année.

Pays de la Loire, avec qui les négociations sont toujours délicates, n'a pas encore renouvelé le sien.

Parmi les autres régions, aucune piste de nouvelle signature. Les discussions sont rompues avec Bourgogne Franche-Comté, et compliquées avec Occitanie.

Des directeurs régionaux cherchent également d'autres formes de financement sur des productions précises avec les régions. Mais il faut le faire en respect des règles européennes, ce qui limite les possibilités.



Information-Consultation sur l'impact du déploiement du nouveau système d'information des rédactions au sein de France 3 Paris Île-de-France

Phase 2 – Conducteurs (Nouvel outil OpenMedia)

Délibération et désignation d'un expert

Les élus du CSE du Réseau France 3, informés sur les impacts du projet cité, sont consultés, conformément à l'article L.2312-8 du code du travail.

Ils constatent qu'il s'agit d'un projet important pouvant avoir un impact sur les conditions de travail et la sécurité des salariés contribuant à l'antenne France 3 Paris Île-de-France.

Ce projet s'inscrit dans un contexte de transformation de l'entreprise et touche à une mission fondamentale et reconnue qui est celle de la fabrication de l'information. Le remplacement des différents outils actuels de conducteur par un unique outil commun à l'ensemble de France Télévisions impactera directement ou indirectement plus de 5.000 salariés et notamment « *la réalisation des tâches sera amenée à évoluer pour s'adapter à l'ergonomie de l'outil* ».

Nous comprenons que la direction souhaite consulter le CSE du Réseau France 3 pour chacune des « plaques » identifiées pour le déploiement de l'outil sur un calendrier de 18 mois. Aussi, nous demandons à pouvoir rendre un avis avant chaque phase de déploiement.

Par conséquent, les élus du CSE du Réseau France 3 décident de recourir à l'aide d'un expert agréé par le Ministère du travail, conformément à l'article L.2315-78 du Code du Travail, afin de disposer d'une étude complète sur les impacts et les enjeux du projet.

Pour réaliser cette expertise le choix des élus du CSE du Réseau France 3 s'est porté sur la société SECAFI, expert agréé par le Ministère du Travail, 20-24 rue Martin Bernard 75647 PARIS cedex 13, qui réalise l'expertise sur la partie dite « tronc commun » d'OpenMedia à la demande du CSE-C.

Le cabinet d'expertise devra éclairer les élus du CSE du Réseau France 3 sur :

- Le paramétrage de l'outil, en particulier la prise en compte des besoins spécifiques de France 3 Paris Île-de-France et les potentiels techniques de l'outil ;
- Les impacts possibles du projet sur les conditions de travail des personnels qui utiliseront l'outil (et en attendant son déploiement dans le reste du Réseau France 3), ainsi que les impacts sur la charge et les conditions de travail des différents métiers ;

- Identifier les bonnes et mauvaises pratiques au cours des déploiements locaux successifs et fournir un comparatif des différences par antenne ;
- La gestion et les modalités d'accompagnement du projet prévues : le calendrier des ateliers participatifs, le volume et le calendrier de formation.

Le tout, dans le contexte mouvant de la crise sanitaire.

L'expert devra pouvoir accéder à toutes les informations (dont documents divers, plans, entretiens avec les responsables, entretiens avec les salariés, etc.) nécessaires pour faire sa mission, que la direction devra lui remettre au plus tard 45 jours avant la date de restitution du rapport d'expertise. Les conclusions de l'expertise seront restituées sous forme d'un rapport et/ou de notes qui seront présentés par l'expert en séance du CSE du Réseau France 3 et/ou de la CSSCT.

Le CSE du Réseau France 3 sera alors en mesure de donner un avis éclairé sur la mise en œuvre du projet.

Les élus du CSE du Réseau France 3 donnent mandat à Véronique CHAZAUD, membre du CSE, et Laurence ROMET, membre de la CSSCT, pour :

- contacter l'expert désigné et définir en collaboration avec lui le cahier des charges, et les modalités de sa mission d'expertise, qui seront présentés à l'ensemble du CSE du Réseau France 3, puis à la direction ;
- coordonner les relations entre l'expert et le CSE du Réseau France 3 ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de cette décision.

Votants :

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Le 26 novembre 2020



Avis charte téléphonie mobile

Les élus ont pris connaissance du projet de charte de téléphonie mobile, qui doit être annexé au règlement intérieur de France Télévisions.

Ils ont également pris connaissance de la note écrite transmise par la direction, apportant des réponses à un certain nombre de questions et réserves formulées par le conseil juridique du CSE central.

A ce stade, un certain nombre d'amendements doivent être apportés au texte en vue de son adoption par le CSE central.

Dans une entreprise qui met en avant l'indépendance de ses journalistes et la qualité de l'information, il ne peut être porté atteinte aux grands principes de la profession. Les élus enjoignent à la direction de sanctuariser la protection des sources des journalistes de l'entreprise, afin de rendre impossible la fourniture aux autorités judiciaires et administratives de données susceptibles d'aider à l'identification des interlocuteurs des journalistes.

De même la direction doit apporter des précisions sur les mesures mises en place pour assurer la protection des communications des représentants du personnel, conformément à la jurisprudence de la CNIL et de la Cour de cassation, qui excluent « toute possibilité d'interception de leurs communications ou d'identification de leurs correspondants ».

Le texte devra préciser les références aux textes légaux relatifs aux deux alinéas précédents.

En aucun cas les factures détaillées ne devront pouvoir être produites.

La charte étant annexée au règlement intérieur de l'entreprise, elle rend le salarié détenteur d'un téléphone portable passible de sanctions disciplinaires. Le texte doit préciser l'échelle des sanctions auxquelles il expose le détenteur du téléphone à une utilisation répréhensible de l'appareil.

Le texte doit également préciser les conséquences auxquelles s'expose le salarié qui refuse l'attribution par l'entreprise d'un smartphone.

Le texte doit énumérer toutes les exceptions à la règle de restitution de l'appareil, en cas d'absence d'au moins 60 jours.

Sauf situation exceptionnelle, ces téléphones n'ont pas vocation à servir au tournage des séquences d'images pour les antennes linéaires et non linéaires. En aucun cas la direction ne peut contraindre les utilisateurs à utiliser cet outil pour tourner.

Enfin, les élus demandent à la direction de repenser la règle d'attribution de smartphones aux collaborateurs non-permanents réguliers. L'attribution prévue d'un smartphone aux seuls CDD de plus de 6 mois ne correspond pas à la réalité opérationnelle du terrain, la plupart des collaborateurs réguliers effectuant un nombre significatif de jours cumulés dans l'année, sans pour autant bénéficier de contrats continus de six mois. Or, il apparaît impératif que ces salariés récurrents, bénéficient d'une équité de traitement en termes d'outils et d'ergonomie de travail.

Les élus du CSE enjoignent à la direction d'apporter des réponses à ces remarques et réserves, afin que le CSE central soit en mesure de rendre un avis.

**Adopté à l'unanimité des 26 votants.
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Le SNJ demande par ailleurs une négociation sur la protection des sources des journalistes à France Télévisions.

Le 27 novembre 2020



Compte rendu de gestion du CSE Réseau France 3

Exercice 2019

Le CSE a été constitué suite aux élections d'octobre 2018. Il a été décidé de commencer véritablement la gestion des ASC au 1^{er} janvier 2019, afin de coïncider avec l'exercice comptable.

Côté gestion, l'année 2019 a été une année charnière, où il a fallu tout mettre en place et organiser puisque nous changions de structure, de compétences, de périmètres et allions être soumis à de nouvelles obligations comptables liées au passage en « grand CSE ».

La difficulté majeure a résidé dans le choix d'organisation de la gestion, en miroir de l'organisation du réseau France 3, au plus près des 23 antennes, ne disposant pas toutes de moyens administratifs, mais héritant chacune d'une histoire et d'une culture différentes en termes de fonctionnement ou de gestion des ASC.

Des inventaires des stocks physiques présents dans chacune des 23 antennes ont été réalisés au 31 décembre 2018. Ils nous ont permis d'avoir une vision de l'existant, pris comme point de départ du 1^{er} exercice comptable du CSE.

Constitution légale du CSE

Le début de l'année a été marqué par toutes les démarches administratives légales liées à la création du CSE : demande d'immatriculation de la nouvelle entité et de ses établissements auprès de l'URSSAF et de l'INSEE afin d'obtenir un numéro de SIRET et mettre à jour le rattachement administratif des salariés du CSE. Le CSE compte effectivement deux salariés en CDI, les gardiennes des chalets des Vosges et du Jura, ainsi qu'un jardinier en CDD qui est appelé ponctuellement pour les travaux saisonniers.

Harmonisation des assurances

C'est la MACIF, déjà assureur de la plupart des anciens CE, qui a été choisie pour les assurances Responsabilité Civile, pour assurer les biens immobiliers du CSE et les véhicules utilitaires là où il en existe (Dijon, Besançon, Lille).

Organisation bancaire

Le début d'année a été consacré à la mise en place de l'organisation bancaire. Après un appel d'offres auprès de 3 organismes bancaires, le Crédit Coopératif, la Banque Postale et la Société Générale, c'est la Société Générale qui a été choisie, car elle présentait de meilleures conditions financières et une simplicité d'utilisation en garantissant une sécurité des transactions.

Chaque président(e) de commission d'antenne est donc doté d'un carnet de chèques et d'un accès internet à la banque, avec un plafond de dépenses de 400 €. Nous avons fait le choix de

ne pas doter les président(e) de cartes bancaires, afin d'éviter la dispersion des moyens de paiement.

Chaque antenne a été par la suite équipée d'un terminal de paiement électronique pour les cartes bancaires, afin d'éviter la multiplication des chèques des salariés et leurs potentielles erreurs de traitement.

Des procédures très précises ont été mises en place, par exemple il est interdit de faire des chèques de remboursement aux salariés, ce qui permet d'éviter de constater des chèques non encaissés, voire perdus, très longtemps après leur émission.

Organisation des ASC

Dans le même temps, le bureau et la commission des ASC du Réseau ont dû harmoniser les ASC entre les 23 antennes, pour garantir l'équité entre tous les salariés, de quelque antenne qu'ils soient. Des choix ont été opérés, des anciennes activités supprimées (exemple : le budget « épanouissement personnel ») et d'autres généralisées (ex : les chèques vacances et les chèques culture).

Commission des marchés

La commission des marchés a été mise en place pour les devis et contrats d'un montant supérieur à 30 000 euros. Les critères de notations ont été définis par la commission et adoptés par les élus du CSE (Voir le compte rendu d'activité de la Commission des marchés).

Cabinet comptable

L'un des premiers dossiers traités par la commission des marchés a été le choix du cabinet comptable. C'est le cabinet Sémaphores qui a été choisi.

La difficulté majeure de ce 1^{er} exercice comptable réside dans la disparité des outils de gestion et de comptabilité et dans l'absence de communication entre eux. Nous avons continué à travailler sur les logiciels des ex-CE, Proweb V12 pour le Pôle Nord-ouest, Kalidéa pour le pôle Sud-Ouest, Amaris pour le Pôle Sud-Est et ACL pour le Pôle Nord-Est.

Le travail de consolidation des 4 logiciels a été considérable.

Organisation transitoire de gestion

Pour permettre une vision globale des dépenses, qu'elles soient liées aux activités sociales ou aux dépenses de fonctionnement du CSE, il a été convenu une centralisation des factures. Une adresse mail dédiée a donc été créée sur laquelle toutes les antennes envoient leurs factures. Les factures sont ensuite contrôlées et payées par le service compta.

En attendant que les comptes bancaires des 23 antennes soient opérationnels (ils le seront en avril 2019), c'est sur l'ancien compte central du pôle Nord Est qu'ont été payées les factures du 1^{er} trimestre 2019. Car il fallait éviter « l'interruption de service » qui aurait été préjudiciable aux salariés.

Le service compta effectue un contrôle de conformité, ne prend en compte que les factures envoyées en pièces jointe (et non pas dans le corps d'un mail), il vérifie que le RIB est conforme et procède au paiement par virement. Aucune facture n'est payée par chèque, sauf exception. Les factures payées ont été ensuite saisies dans le logiciel ACL, centralisateur des dépenses des 23 antennes qu'il a fallu donc réadapter à cette nouvelle configuration, avec l'établissement d'un nouveau plan comptable analytique.

Recensement des Ouvrants-Droits

Il a été fait en janvier-février. Les budgets des antennes ont été déterminés en fonction des effectifs retenus. La condition d'ancienneté pour les Non Permanents est de 50 jours. Les permanents, eux, sont ouvrant-droit dès le jour de leur embauche, ou de leur mutation d'une antenne à l'autre.

Choix du logiciel de gestion

Le second semestre a été occupé par le choix du nouveau logiciel de gestion et de son paramétrage en vue de la mise en production le 1^{er} janvier 2020. Le choix s'est porté sur Proweb V12.

Les formations sur ce nouveau logiciel ont eu lieu en fin d'année, l'ensemble des assistantes administratives a été formé, ainsi que certains président(e)s de commission locale amenés à faire des ventes ou des saisies dans le logiciel.

Conformité avec le RGPD (Règlement général sur la protection des données)

La mise en conformité du logiciel de gestion avec le RGPD a été effectuée avant le lancement du logiciel. Un long travail effectué avec les responsables RGPD de FTV, pour assurer la meilleure des protections pour les données conservées dans le logiciel.

Nous n'avons retenu que les données indispensables au traitement des dossiers en fonction de l'activité demandée (Exemple : l'avis d'impôt est nécessaire pour commander les chèques vacances car la réduction se calcule en fonction du quotient familial. En revanche l'avis n'est pas demandé si le salarié commande des chèques cultures non soumis au QF).

Les données sont détaillées dans le formulaire de consentement que chaque salarié doit approuver avant de pouvoir bénéficier des activités du CSE.

ACTIVITES SOCIALES

Activité sociales centrales

Certaines actions sont organisées en central. Cela concerne tout d'abord le **patrimoine immobilier**. Le CSE est propriétaire de 12 lieux de vacances répartis dans toute la France et propose également des locations en linéaire pendant l'été.

Afin de déterminer les priorités pour les demandes concernant les vacances scolaires une commission d'arbitrage a été mise en place, avec des critères objectifs (ex : quotient familial) et des points d'historique. Elle s'est ainsi réunie deux fois en 2019, à la faveur des deux campagnes d'inscription (hiver et été).

Les assistantes chargées de la gestion des biens continuent à être le premier interlocuteur d'un salarié qui fait une demande de location.

Les dépenses liées au patrimoine sont prises en charge par le budget central.

Les **chèques vacances** sont également imputés sur le budget central. Il s'agit d'un chéquier d'une valeur de 250 euros, dont le prix de vente dépend du quotient familial. Une commande par an est possible, avec une première campagne au printemps et la deuxième à l'automne.

Les **chèques culture** sont également pris en central, il s'agit d'un chéquier de 120 euros vendu 60 euros. Le choix de cette gestion centrale a évité les éparpillements des stocks constatés

dans les exercices précédents, avec de lourdes pertes financières liées aux stocks périmés. Chaque salarié ouvrant droit peut passer deux commandes par an.

Une **billetterie centrale** a également été mise en place, sur les « grands parcs » ou des zoos. Les demandes se font par mail et les billets sont envoyés en e-billet. Les salariés ont droit à deux demandes par an et le nombre de places se fait selon la composition familiale.

Pour la **rentrée scolaire**, le CSE offre une carte cadeau dont le montant dépend du niveau scolaire de l'enfant scolarisé jusqu'aux 21 ans de l'enfant.

Activités sociales des antennes

Chaque antenne offre une billetterie diversifiée : cinéma, petits parcs, piscine, spectacles... selon les offres locales.

Une enveloppe « culture et loisirs » a été déterminée (130 € par an) et permet de subventionner à 40 % les places achetées par les salariés.

Une enveloppe « sport et bien-être » (150 € par an) permet également le subventionnement sur les mêmes critères.

Une enveloppe « hébergement vacances » (150 € par an) permet la prise en charge de locations de vacances (hors hôtel)

Cadeaux de Noël : d'un montant de 40€ par enfant et par salarié

Activités diverses : Fête de l'été, fête de rentrée, fête du livre, fête de Noël, sorties théâtre, sorties bowling, ateliers cuisine, stages œnologie... les antennes sont autonomes dans le choix de leurs activités.

Voyages : courts ou long, si leur budget dépasse 30 000 euros les devis doivent être soumis à la commission des marchés.

Voyages réalisés en 2019

L'année 2019 a marqué un tournant dans l'organisation des voyages. Certaines antennes avaient engagé des projets en 2018 qui se sont donc réalisés en 2019, d'autres ont préféré attendre d'y voir plus clair dans leur budget et leurs capacités de financements. Certaines antennes avaient l'habitude d'organiser des voyages seules, d'autres avaient l'habitude de le faire d'une manière mutualisée. Certains projets ont été annulés faute de trains pendant les grèves de la fin de l'année. Tout cela explique la diversité des offres sur 2019.

AMIENS : WE Beauval (mars), WE Bordeaux (juin)

ANTIBES (Avec Marseille) : Costa Rica (mars et avril), Amsterdam (mai), Stockholm (mai)

BESANCON : Naples (mai), Budapest (octobre)

BORDEAUX : Equateur (janvier et février)

CLERMONT-FERRAND (Avec Lyon et Grenoble) : Canada (septembre)

DIJON : Canada (février), Naples (mai),

GRENOBLE (Avec Clermont et Lyon) : Canada (septembre)

LILLE : Ski (mars), WE Paris (juin), Londres (septembre), Dublin (octobre)

LIMOGES : WE château hanté de Fougeret (octobre), Canada (Avec Reims et Poitiers)

LYON : Canada (Avec Clermont et Grenoble en septembre), Venise (septembre), Ski (mars)

NANCY : Canada (avril et mai), Calabre (juillet), Monténégro (août)

MARSEILLE : Costa Rica (mars et avril), Amsterdam (mai), Stockholm (mai)

MONTPELLIER : Malte (septembre)

POITIERS : Londres (mars), Eurodisney (juin), Madrid (octobre), Canada (Avec Reims et Limoges)

REIMS (Avec Limoges et Poitiers) : Canada (octobre)

STRASBOURG : Inde (janvier et février), USA (juin), Center Parc (septembre et novembre), Lisbonne (octobre), Athènes (octobre)

TOULOUSE : Val Louron (janvier), Séville (novembre)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Logiciel de gestion

Le plus gros poste de dépense de 2019 a été l'achat d'un nouveau logiciel de gestion, avec la prise en charge de la partie formation pour toutes les assistantes et les élus concernés.

Equipement informatique

Il a été fait le choix en début d'année 2019 d'équiper informatiquement l'ensemble des élus du CSE, titulaires et suppléants, ainsi que les secrétaires des Instances de Proximité. Le marché portant sur des Mac et Ipad est passé en commission des marchés. Quelques PC Lenovo ont été achetés à l'unité pour les élus ne souhaitant pas travailler sur Mac.

Formation des élus

La plupart des formations des nouveaux élus ont été prises en charge par FTV. Quelques élus ont quand même fait des stages pris en charge par le CSE, tel que prévu dans la réglementation.

Gestion des frais

Une procédure de remboursement des frais a été mise en place, à l'aide d'un formulaire spécifique (frais de mission, frais généraux, frais d'avance de dépense ASC). Un formulaire dédié aux dépenses par carte bancaire existe pour les 2 CB liées au compte de fonctionnement et détenues par le secrétaire et la trésorière.

La formalisation de ces formulaires permet d'avoir une visibilité claire sur les dépenses engagées.

Séminaire de travail autour de la gestion

Un séminaire de travail a été organisé en novembre 2019, il a eu lieu dans un des centres gérés par le CI-ORTF dans des conditions particulièrement avantageuses. Il a permis au collectif des assistantes de prendre tout son sens. Une initiative saluée et appréciée de tous les participants. Les formations Proweb ont également permis de resserrer les liens car elles ont eu lieu sur site, les groupes étant constitués, autant que possible, en proximité géographique.

Frais de téléphone

Deux spots de wifi mobile sont pris en charge par le CSE : celui d'une adjointe du secrétaire et celui de la trésorière. Deux lignes téléphoniques sont prises en charge, celle du Secrétaire du CSE et celle de la Rapporteuse de la CSSCT.

Frais de poste

Un contrat a été signé avec TNT-Fedex, avec un compte à disposition pour les envois depuis chaque antenne et dont les factures sont prises en charge par le central.

Honoraires d'avocats et frais de justice

Le CSE a contracté avec un cabinet de conseil juridique dont le choix a été déterminé en commission des marchés et validé par les élus du CSE. Ces experts ont apporté une aide pour la rédaction du règlement intérieur – actuellement suspendu à la suite de la négociation sur les moyens des IRP – à celle des procédures comptables, à la mise en conformité avec le RGPD (Règlement général sur la protection des données).

Des procédures judiciaires pour entrave, héritées de l'ex-Pôle Nord-Ouest et se poursuivant devant les différentes juridictions pénales (tribunaux correctionnels, cours d'appel, cour de cassation) continuent à générer des frais d'avocats.

*Pour le bureau,
La Trésorière du CSE,
Annabelle IGIER*

19 octobre 2020